

La Tribune du Snup

Le SNUP : l'interview vérité (1/2)

Eric, en tant que secrétaire général, que penses-tu des propos de l'UNSA sur le SNUP dans sa dernière communication sur la Rupture Conventiionnelle Collective (RCC) ?

« **Je tiens tout d'abord à rassurer le « grand chef à plumes » de cette organisation.** Je ne m'inscrirai pas dans le dispositif de rupture conventionnelle et je ne suis pas éligible à celui de la Cessation Anticipée d'Activité (CAA). Plus sérieusement, j'assurerai mon mandat jusqu'à son terme : quand je prend un engagement, je le tiens jusqu'au bout. **L'UNSA ment** en affirmant que le **SNUP** n'a participé à aucune séance de négociation. Nous étions présents aux premières séances mais nous avons quitté la négociation quand la **Direction a refusé de dissocier les 2 accords.**

De plus, s'entendre dire sans cesse que le **SNUP** n'est pas un syndicat réformiste et progressiste, ça veut dire quoi ? Nous sommes tous des syndicats réformistes, **nous voulons le meilleur pour les personnels en poste**, mais le meilleur ne veut pas dire le pire ! »

Et toi Olivier, secrétaire général adjoint du SNUP, qu'en penses-tu ?

« Grâce à l'UNSA, les agents auront une CAA qu'ils n'auraient pas eu si l'UNSA n'avait rien signé ? C'est ce que penseront certains.

En fait, **si les deux accords avaient été dissociés** comme le demandait le **SNUP**, le **dispositif de pré-retraite proposé aux agents aurait été bien meilleur.** Rappelons qu'il y a 10 ans, le CEPR permettait à l'agent d'être payé intégralement sur une année non travaillée. Dans ce cadre, les jours CET auraient pu être cumulés à ce dispositif, cela aurait été bien plus profitable aux agents.

Tout l'argent est passé dans le dispositif RCC qui va coûter à minima 30 M€. Dès le début la Direction nous a fait remarquer qu'elle ne souhaitait pas négocier un dispositif de retraite anticipée.

C'est pour mieux faire passer la pilule de la RCC qu'elle a accepté ce dispositif de CAA dégradé ! »

Que penses-tu du syndicalisme à la Caisse ?

« Olivier, tu connais mon sens du devoir. L'action, par le passé, nous l'avons menée pour défendre le personnel de cet Etablissement, rappelles toi le combat pour préserver la mise à la disposition des personnels auprès de la CNP ! **A l'époque, nous savions nous mobiliser et aujourd'hui, où en sommes-nous ?** L'UNSA, syndicat majoritaire dont le dirigeant a oublié dans quel syndicat il a grandi et qu'il doit sa carrière au statut de la Fonction publique...La CFDT, qui ne pratique pas la politique de la « chaise vide », ça c'est de l'action...et la CFE-CGC qui n'est même pas solidaire entre ses 2 composantes public/privé pour signer un accord...

J'entends souvent dire de leurs parts que les personnels ne se mobilisent plus. **Mais notre rôle avant tout est de nous battre en amont pour défendre leurs droits et de préserver notre Etablissement public à caractère spécial.** Si nous sommes unis, les personnels suivront, c'est le minimum de notre cœur d'action...Mais aujourd'hui, nous en sommes bien loin.

Certes le **SNUP** est minoritaire mais nous progressons d'élection en élection, **nous avons fait le choix de dire la vérité aux personnels.** Cette stratégie déplaît aux autres mais pourquoi donc ?

Nous persistons à dire que **cet accord de RCC est néfaste pour les personnels** : il ne donne rien aux agents restant en poste et pire, il méprise ceux qui peuvent partir en CAA en privilégiant la RCC. De plus, comment des organisations syndicales, dites responsables, ont pu signer un accord qui écarte du dispositif les personnels mis à disposition, d'autant que ces derniers sont dans le champ des bénéficiaires de l'accord cadre, ils apprécieront ! »

Fonction publique

L'augmentation des salaires, c'est prioritaire !



ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

L'Etablissement Public CDC j'y tiens !

INTERVIEW



En 2019, du pouvoir d'achat pour tous !
Le syndicalisme engagé au quotidien !

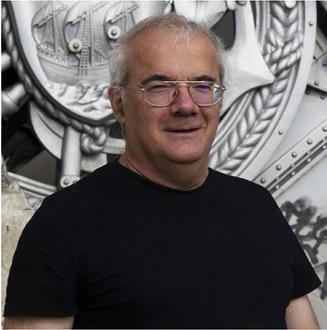


La Tribune du Snup

Le SNUP : l'interview vérité (2/2)

As-tu des inquiétudes sur l'avenir de la CDC ?

« La Caisse des dépôts a souvent été sur le fil du rasoir au cours de ces 203 dernières années, mais elle a toujours su redresser la situation à son avantage, il n'en demeure pas moins que les évolutions présentes de notre Etablissement public sont très préoccupantes.



Eric Lombard se comporte comme le directeur général d'une holding financière. Il n'administre plus un Etablissement public administratif au service de l'intérêt général, mais il dirige un groupe financier autour de 5 métiers tel que cela a été présenté au CUEP à l'automne dernier. Ces 5 métiers, chers au banquier

Lombard, sont : la banque des territoires, BPI France, la gestion d'actif, les filiales et participations et la retraite et formation professionnelle.

Un banquier d'affaires a des préoccupations de banquier et l'intérêt général au travers du logement social et du soutien des populations en difficulté n'est pas trop sa tasse de thé !

Tant pis si la BPI n'est pas un métier de l'Etablissement public, Mr Lombard a néanmoins fait rentrer le directeur de cette banque au Comité exécutif de l'Etablissement public.

La loi PACTE a entériné cette évolution et notre directeur général peut déléguer son pouvoir à un ou plusieurs directeurs délégués, soi disant pour l'assister dans ses fonctions de direction (article L518—11 nouveau du CMF). Ainsi Mr SICHEL pourra gérer sa banque des territoires comme s'il en était le directeur général en titre et avec les pouvoirs de ce dernier.

Les métiers de l'Etablissement public sont placés au même niveau que ceux des filiales et l'on mélange allègrement l'intérêt général et le concurrentiel.

Si l'on ajoute à cela que le caissier général, garant de l'intégrité des fonds propres de l'Etablissement public, disparaît et que l'Etat peut prélever directement et à sa guise par décret une fraction du résultat net de notre Etablissement, il apparaît évident que l'Etat va pouvoir siphonner les fonds propres de la Caisse des dépôts. Et ce n'est pas une commission de surveillance en pleine errance qui va redresser la situation. Cette dernière se comporte désormais avec la loi Pacte comme un conseil d'administration qui surveille le directeur général alors que son rôle historique et fondamental est de protéger des appétits de l'Etat Macronien l'indépendance de notre Etablissement et l'intégrité de ses fonds propres.

Ca n'est plus le cas désormais et c'est bien là le **péril majeur qui pèse sur l'Etablissement public à caractère spécial qu'est la Caisse des dépôts.** »

INTERVIEW

Olivier Vidal
Secrétaire général adjoint
du SNUP CDC FSU



Et le SNUP dans tout ça ?

« Je l'ai dit, nous avons des valeurs et nous les défendons au quotidien. **Mais je rappelle toujours que si nous existons aujourd'hui, c'est grâce aux personnels.** C'est eux qui ont le pouvoir de décision et qui nous donnent notre représentativité ou pas.

Au-delà, nous avons des adhérents et des sympathisants et c'est avec eux que nous mettons en œuvre notre stratégie de négociation d'accords à la Caisse des dépôts.

Actuellement, nous sommes représentatifs à 11%, peu diront certains pour peser dans le débat...Mais n'oublions pas que nous sommes le dernier syndicat créé à la CDC.

Et si vous, les personnels de l'EP, vous nous faites confiance, nous pouvons progresser et défendre encore mieux vos intérêts.

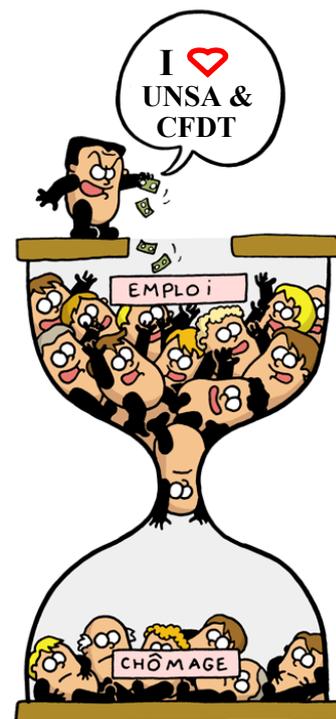
Tous ensemble, faisons en sorte que la voix du SNUP soit entendue par la Direction.

Pour terminer, merci à tous ceux qui nous soutiennent au quotidien dans le combat qui est le nôtre et donc le vôtre. »



Eric Boubet

Secrétaire général du SNUP CDC FSU



Le syndicalisme engagé au quotidien !